

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

2024-2025

Informations générales

| | |
|--|--|
| Nom de l'établissement | École du Versant |
| Nombre d'élèves | 144 élèves |
| Niveau d'enseignement | <input checked="" type="checkbox"/> Préscolaire <input checked="" type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> FP / FGA |
| Portrait de notre clientèle | Milieus défavorisés avec de grands besoins sur les plans académiques, socioaffectif, comportementales. |
| Nom de la direction | Chantale Côté |
| Nom et fonction de la personne chargée de coordonner les travaux | Chantale Côté (direction) |
| Nom et fonction des personnes faisant partie de l'équipe de travail | Chantale Côté, Jennifer Brassard, Émilie N Drolet |
| Autres informations | |

Dates importantes

| | |
|--|------------|
| Date de révision du plan de lutte (art. 75.1) | 09-20-2024 |
| Date d'adoption du plan de lutte par le conseil d'établissement (art. 75.1) | |
| Date d'évaluation des résultats du plan de lutte par le conseil d'établissement (art. 83.1) | Juin 2025 |
| Date de réalisation prévue du prochain portrait de situation | Juin 2025 |

LES ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE

1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75.1.1)

| | |
|--|--|
| <p>Outils utilisés pour réaliser le portrait de situation</p> | <p>Outils : -Compilation des offenses mineures et offenses majeures .-Données dans Mozaïk portail qui aident à la compilation et offrent les statistiques globales à l'égard des actes d'intimidation et de violence. -Bilan du climat scolaire et bien-être à l'école.</p> <p>Date : -Compilation des offenses : après chaque étape. -Bilan du climat : avril 2025.</p> |
| <p>Évolution et changements en lien avec le portrait de situation</p> | <p>Une évolution a été remarquée quant aux comportements positifs des élèves au sein de l'école Du Versant. Une augmentation qui se voit doublée depuis l'année dernière après la première étape. Une diminution de 25 % est également observée quant aux comportements à risque de violence et d'intimidation pour la même période.</p> |
| <p>Constats</p> | <p>Forces : Beaucoup de renforcements positifs sont utilisés par tous les intervenants scolaires. Le climat à l'école est positif et favorable pour l'adoption de comportements attendus. Les élèves de l'école Du Versant s'impliquent et s'engagent au sein de la vie étudiante (comités, projets, etc.). Il y a une grande cohérence et constance entre les intervenants. Des ateliers de prévention (Moozoom, habiletés sociales, gestion des émotions, etc.) sont faits en classe par la TES école et les enseignants réinvestissent le contenu. La TES affiche le contenu de ses ateliers dans les corridors de l'école afin de faire des rappels efficaces aux élèves.</p> <p>Vulnérabilités : La communauté autour de l'école peut mettre des embûches dans les interventions auprès des élèves. Les conflits persistent à la maison et il y a des répercussions à l'école, ce qui apporte son lot de défis.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Nos priorités d'action (Élaboration d'objectifs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel)</p> | <p>Objectif 1</p> |
| | <p>Il y aura une augmentation de 15 % dans la participation des élèves dans les différent(e)s activités/comités afin d'augmenter le sentiment d'appartenance à l'école.</p> |
| | <p>Moyens à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parascolaire. • Différents comités qui impliquent les élèves. • Le jardin communautaire. • Implication des élèves dans l'inauguration du banc de l'amitié. • Climat positif dans l'école. • Activités extra-scolaire (cinéma, course, etc.) pour ramasser des fonds afin d'investir dans l'école. • Récréations animées. • Conseils de coopération en classe. • Collaboration famille-école. |
| | <p>Objectif 2</p> |
| | <p>Les élèves de l'école Du Versant diminueront de 25 % leurs comportements à risque (violences et intimidation) sur la cour de récréation.</p> |
| | <p>Moyens à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code de vie. • Récréations structurées avec la TES. • Modélisation des jeux par l'enseignante en éducation physique. • Surveillances actives sur la cour de récréation par les intervenants. • Renforcements positifs (billets verts). • Activités thématiques pour accroître l'apparition des comportements attendus. • Ateliers de prévention sur les habiletés sociales, résolution de conflits (Moozoom). • Explications uniformes des règles de conduite des comportements attendus et du système d'encadrement. • Activité sur la cyberappréciation et la cyberintimidation (code de vie sur les réseaux sociaux). |

| | |
|---|---|
| | Objectif 3 |
| | Augmenter les activités de prévention à l'égard de la violence sexuelle à l'ensemble des élèves de l'école Du Versant |
| <p>Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel:</p> <p>Nous observons une augmentation des paroles et des gestes à caractère sexuel chez les élèves de 2e année.</p> <p>Nous observons une augmentation des situations à caractère sexuel sur les réseaux sociaux (snapchat/TIKTOK) chez les élèves du 3e cycle.</p> | <p>Moyens à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers «La bulle de Miro» 2x dans l'année (maternelle à la 3e année). • Surveillance constante sur la cour de récréation. • Ateliers sur l'utilisation des réseaux sociaux (4e-5e-6e année). • Ateliers «Mission sécuri-t»/«Gang de choix» avec le policier éducateur. • Ateliers pour développer l'empathie. • Ateliers sur les habiletés sociales. • Imposer un code vestimentaire respectable et le maintenir (orientation commune avec l'ensemble de l'équipe-école : qu'est-ce qu'on tolère VS qu'est-ce qu'on ne tolère pas). • Mettre en place un calendrier avec les choix d'atelier. |

Projet éducatif

| | |
|--|--|
| Valeurs | Appartenance Collaboration Engagement |
| Objectif(s) en lien avec le plan de lutte | Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans l'école. |

2. MESURES DE PRÉVENTION

Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (art. 75.1.2)

| | |
|---|---|
| <p>Mesures de promotion Visent un milieu inclusif, propice au développement, à l'apprentissage à la réussite.</p> | <p>Visuels dans l'école, transfert de courriels info-parent du centre d'intervention Le Transit, capsules sur différents thèmes avec des choix de littérature à mettre sur la page facebook de l'école</p> |
| <p>Mesures de prévention primaire Permettent de diminuer le risque que les actes de violence et d'intimidation apparaissent ou ne s'aggravent.</p> | <p>Gang de choix, conseil de coopération (5^e-6^e année), banc de l'amitié (inauguration à venir), récréations animées avec élèves, affichage de sensibilisation, techniques d'impact, surveillance active sur la cour de récréation, billets coup de cœur (billets verts), explications uniformes des règles de conduite des comportements attendus, système d'encadrement, ateliers Moozoom, questionnaire climat de sécurité à compléter à l'étape 1 et l'étape 3,</p> |
| <p>Mesures de prévention secondaire S'adressent à des sous-groupes pour qui les difficultés persistent malgré les interventions universelles.</p> | <p>Atelier sur la gestion des émotions et sur les habiletés sociales, récréations supervisées, suivis individuels, feuilles de route, système de renforcement</p> |
| <p>Mesures de prévention à mettre en place en lien avec les violences à caractère sexuel</p> | <p>Éducation à la sexualité, ateliers « La bulle de Miro».</p> |

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire (art.75.1.3)

| | |
|---|--|
| <p>Moyens utilisés</p> | <p>Rencontre de parents, signature des règles de vie dans l'agenda et du code de vie, soutien aux parents, feuille de route, arrimage primaire/secondaire, page facebook de l'école pour publiciser les bons coups et sensibiliser les parents, fournir aux parents un info du plan de lutte, envoyer aux parents et aux enseignants les différentes définitions (conflits, violence, intimidation),</p> |
| <p>Modalités permettant de favoriser la collaboration des parents lors de situation de violence à caractère sexuel</p> | <p>Envoyer des résumés des ateliers animés dans les classes pour informer les parents des apprentissages.</p> |
| <p>Diffusion des documents à l'intention des parents (art. 75.1)</p> | <p>Date : Octobre2024</p> |

LES ÉLÉMENTS 4 À 9 REPRÉSENTENT LE PROTOCOLE D'INTERVENTION

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT

Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence à l'établissement et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation (art.75.1.4)

| | |
|--|---|
| Moyens utilisés | <p>À l'intention des parents:</p> <ul style="list-style-type: none">- Contacter l'enseignant, l'éducatrice spécialisée ou la direction pour informer d'une situation de violence ou d'intimidation qu'un élève à l'école Du Versant pourrait vivre.- S'il n'y a pas de réponse, laissez un message vocal ou envoyez un courriel à l'enseignant de votre enfant ou à la direction. <p>Élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- Allez voir un adulte de confiance (enseignant, TES, SPE, direction, secrétaire, concierge, etc.) pour dénoncer la situation.- Boîte de dénonciation. |
| Modalités pour effectuer un signalement ou porter plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel | <p>À l'intention des parents:</p> <ul style="list-style-type: none">- Contacter l'enseignant, l'éducatrice spécialisée ou la direction pour informer d'une situation de violence ou d'intimidation qu'un élève à l'école Du Versant pourrait vivre.- S'il n'y a pas de réponse, laissez un message vocal ou envoyez un courriel à l'enseignant de votre enfant ou à la direction.- Plainte policière. <p>Élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- Allez voir un adulte de confiance (enseignant, TES, SPE, direction, secrétaire, concierge, etc.) pour dénoncer la situation.- Boîte de dénonciation. |

5. ACTIONS À PRENDRE À LA SUITE D'UN GESTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ou qu'un signalement ou une plainte est transmis à l'établissement par le protecteur régional de l'élève (art. 75.1.5)

| | |
|--|--|
| <p>Actions à prendre par l'adulte témoin</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre fin au comportement inadéquat ➤ Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie éducatif ➤ Orienter l'élève vers les comportements attendus ➤ Vérifier sommairement l'état de la victime ➤ Consigner et transmettre ➤ Autres : |
| <p>Actions à prendre par la personne responsable du suivi.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer et analyser la situation. ➤ Recueillir l'information. ➤ Rencontrer la victime, les auteurs et les témoins. ➤ Assurer la sécurité de la victime. ➤ Évaluer la gravité du comportement. ➤ Informer les parents de la situation et les associer à la recherche de solution. ➤ Consigner la situation. ➤ Autres... |
| <p>Actions à prendre à la suite d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre fin au comportement inadéquat. ➤ Placer l'agresseur à un endroit isolé. ➤ Placer la victime à un autre endroit isolé (assurer la sécurité de la victime). ➤ Recueillir l'information. ➤ Informer les parents de la situation et les associer à la recherche de solution. ➤ Informer les partenaires externes s'il y a et si besoin. ➤ Consigner la situation. |

6. CONFIDENTIALITÉ

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1. 6)

| | |
|--|--|
| Moyens utilisés | <p>Lieu désigné pour le dépôt de l'information et des rencontres.</p> <p>Rassurer les élèves sur la confidentialité lors de dénonciation.</p> <p>Rencontre des élèves dans un endroit à l'abris des regards.</p> |
| Les mesures de confidentialité à mettre en place pour assurer le suivi lors d'un acte de violence à caractère sexuel. | <p>Lieu désigné pour le dépôt de l'information et des rencontres.</p> <p>Rassurer les élèves sur la confidentialité lors de dénonciation.</p> <p>Rencontre des élèves dans un endroit à l'abris des regards.</p> |

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1. 7)

| Victime | Auteur | Témoin |
|--|---|--|
| <p>1) Établir le sentiment de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lui démontrer qu'on la croit; - Reconnaître son courage; - Démontrer notre intérêt face à sa situation; - Rassurer et informer que des actions seront prises pour mettre fin à la situation et que des mesures de sécurité seront aussi mises en place; - Échanger avec elle sur ce qui risque de se passer au cours de l'intervention et demeurer disponible pour la soutenir. <p>2) Établir un plan de sécurité personnel, s'il y a lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les compétences pour faire face à une situation de violence ou d'intimidation; - Proposer des stratégies préventives de sécurité. <ul style="list-style-type: none"> -Stratégies pour assurer sa sécurité -Développement des compétences personnelles et relationnelles -Proximité physique de l'adulte -Mentorat -Carnet de suivi -Collaboration avec les parents -Collaboration avec ressource spécialisée -Plan d'intervention -Etc. | <ul style="list-style-type: none"> -Rappel, modelage et renforcement du comportement attendu -Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant -Développement des compétences personnelles et rationnelles -Récréation supervisée ou guidée -Proximité physique de l'adulte -Mentorat -Collaboration avec les parents -Collaboration avec ressource spécialisée -Plan d'intervention -Avertissement -Travail personnel de recherche sur le sujet -Retrait du groupe -Reprise de temps -Suspension -Plainte policière -Changement de place -Etc. | <p>1) Établir le sentiment de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître son courage; - Rassurer et informer que des actions seront prises pour mettre fin à la situation et que des mesures de sécurité seront aussi mises en place; <p>-Rappel des stratégies à prendre lorsque la personne est témoin. -Établir une personne de confiance à qui elle peut parler -Collaboration avec les parents</p> |
| Mesures de soutien ou d'encadrement en lien avec les violences à caractère sexuel | | |
| | | |

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes (art. 75.1. 8)

Voici trois questions qui permettent d'évaluer la portée éducative de nos actions :

1. Est-ce que l'intervention amène l'élève à développer des compétences qui lui permettront d'adopter les comportements attendus?
2. Est-ce qu'elle amène l'élève à développer de manière autonome les comportements attendus?
3. Est-ce qu'elle contribue à son développement tout en préservant son lien d'attachement?

| | |
|---|--|
| Sanctions disciplinaires régulièrement utilisées | Retrait de l'activité en cours, réflexion, gestes de réparation, modélisation du comportement attendu, perte de privilège/récréation, téléphone aux parents, retour à la maison, suspension interne/externe, collaboration avec les partenaires externes |
| Sanctions disciplinaires possibles en lien avec les violences à caractère sexuel | Retrait de l'activité en cours, réflexion, gestes de réparation, téléphone aux parents, retour à la maison, suspension interne/externe, collaboration avec les partenaires externes. |

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS

Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1. 9)

| | |
|---|---|
| Moyens utilisés | Un suivi téléphonique sera fait auprès des parents des élèves concernés par la situation. |
| Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel | informations qui concernent les interventions réalisées. |

SECTION DU PLAN DE LUTTE CONSACRÉE AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur instruction publique les établissements scolaires doivent prévoir d'offrir des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel.
Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel doivent également être mises en place.

| | |
|--|--|
| Des activités de formations obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel | <ul style="list-style-type: none">-CCQ reçu par les enseignants le 26 avril 2024;-Formations à venir-Partenariat avec l'organisme Marie Vincent |
| Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel | <ul style="list-style-type: none">-Prévention dans les cours à la sexualité ;-Formation avec la psychologue ou la psychoéducatrice à tous les degrés ;-Police communautaire.-Atelier Bulle de Mirot par la TES dans les classes |

Numéro de résolution pour l'évaluation des résultats par le Conseil d'établissement

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature de la direction

